

## Le tailleur et son apprentie

Jean-Paul Desaive

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/1982>

DOI : [10.4000/ccrh.1982](https://doi.org/10.4000/ccrh.1982)

ISSN : 1760-7906

### Éditeur

Centre de recherches historiques - EHESS

### Édition imprimée

Date de publication : 20 avril 2000

ISSN : 0990-9141

### Référence électronique

Jean-Paul Desaive, « Le tailleur et son apprentie », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 24 | 2000, mis en ligne le 17 janvier 2009, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/1982> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ccrh.1982>

---

Ce document a été généré automatiquement le 10 décembre 2020.

Article L.111-1 du Code de la propriété intellectuelle.

---

# Le tailleur et son apprentie

Jean-Paul Desaive

---

## Rencontre de Colombe et de quelques autres

- 1 Quand un texte d'archives quel qu'il soit se présente à nous dans sa fausse innocence, nous savons qu'il ne faut surtout pas le prendre au mot, se laisser séduire. Ce texte a un contexte institutionnel (judiciaire, administratif, religieux...); il date d'un moment, vient d'un lieu, émane d'un milieu; il semble seul de son espèce ou ressemble à quantité d'autres; il est complet ou incomplet, intact ou mutilé, fragmentaire, effacé, raturé, maculé, calligraphié, gribouillé; il a un support matériel (papier, parchemin); il est manuscrit ou imprimé et s'entoure ou se charge de signes divers (filigrane, marque de papier timbré, foliotation ou pagination, mise en page désinvolte ou rigoureuse, initiales simples ou ornées, illustrations) qui sont, pour le spécialiste ou pour le simple habitué, autant de marques d'identité, de reconnaissance, de familiarité. Or, malgré des caractéristiques plus ou moins équivalentes, certains documents retiennent l'attention, suscitent l'intérêt, l'émotion, d'autres non. Pourquoi celui-là et pas un autre? Le choix d'un texte que l'on décide de commenter pose le problème de la séduction presque dans les mêmes termes qu'entre individus: pourquoi lui et pas un autre? Pourquoi elle et pas une autre? Il va falloir, en tâchant de l'expliquer, s'expliquer.
- 2 Et pour le faire, raconter d'abord, brièvement, l'histoire simple, mais non banale, dont il va être question: le récit composite et fragmentaire d'un processus de séduction au sens contemporain du terme<sup>1</sup>, qui prend naissance et se développe entre un homme marié et une jeune fille, aux dépens et au dépit d'une épouse, devant un public curieux de *nouvelles fraîches*, les habitants de Vermenton, gros bourg de Basse-Bourgogne<sup>2</sup> On est en juillet 1753. Colombe, fille mineure de Jean Bourdillat, cordonnier à Vermenton, est employée comme « servante », en réalité apprentie ou ouvrière<sup>3</sup>, chez Michel Paysan, tailleur d'habits demeurant audit lieu, père de famille, mari d'Anne Mignout.
- 3 L'apprentie et le tailleur travaillent ensemble et tout proches l'un de l'autre, mesurant, coupant, pliant et cousant les étoffes, corps immobiles et mains agiles, langues aussi, *badinant ensemble*<sup>4</sup>, dans la position obligée de leur métier qui est d'être assis en tailleur

sur l'établi. Position naturelle pour un homme portant culottes, équivoque pour une femme portant jupons : et la suite le montre<sup>5</sup>. Car au terme d'une double instance introduite devant le juge local, d'abord – par Colombe, l'apprentie, puis par l'épouse du tailleur, Anne –, les témoins parlent. Tous fréquentent en voisins, en parents, en amis et/ou en clients la boutique du tailleur, dont l'établi est probablement visible de l'extérieur, tout contre la croisée. Tous et toutes se rencontrent également dans d'autres boutiques d'artisans du bourg, et naturellement dans la rue, sur le pas des portes, *avec plusieurs autres voisines*, comme l'explique une femme<sup>6</sup> : c'est l'été, dont les chaleurs, elles aussi, jouent leur rôle dans cette histoire.

- 4 À quelques variantes près – comme d'habitude – ces témoignages se recourent, centrés sur un petit nombre d'épisodes observés par un témoin ou rapportés à celui qui témoigne, tantôt très brièvement, tantôt avec des développements ou des commentaires qui éclairent progressivement la manière dont les choses se sont passées et le sens qui leur est donné. En version courte par exemple, l'épouse,

[...] voyant son mari et ladite Bourdillat qui alloient dans leur écurie, elle les suivit et trouva son mari riant et ladite Bourdillat pleurant.

Ce qui laisse le lecteur sur sa faim<sup>7</sup>. En version longue, l'épouse raconte à une voisine,

[...] qu'un jour ladite Bourdillat qui travailloit chez eux, ayant été dans leur écurie ôter un de ses jupons à cause qu'elle avoit trop chaud, son mari l'y avoit suivie et qu'elle, y étant entrée après eux, elle trouva ladite Bourdillat pleurant, son mouchoir<sup>8</sup> détaché ; et que lui ayant demandé ce qu'elle faisoit là et pourquoi elle pleuroit, elle lui fit réponse que c'étoit son mari qui l'avoit embrassée et qu'elle ne vouloit pas de ces manières-là<sup>9</sup>.

Il manque à cette version une autre explication des pleurs de Colombe : en repoussant le mari qui voulait l'embrasser, elle

[...] se donna de la tête contre une échelle<sup>10</sup> !

- 5 Les autres épisodes clés, rapportés par les témoins comme étant les principaux griefs de l'épouse, sont que Colombe « se mettoit sur l'établi », en travaillant avec le tailleur, « vis-à-vis de lui, les jambes croisées », voire « les jambes l'un dans l'autre »<sup>11</sup> ; qu'elle est allée, un jour de fête et malgré la défense de son père, rejoindre le tailleur au bourg voisin de Cravant « et lors qu'elle l'eut trouvé elle lui dit Mr Paysant, que vous êtes donc joli ! »<sup>12</sup> ; qu'à la foire dernière, l'épouse du tailleur ayant acheté deux couteaux, l'un pour elle, l'autre pour son mari, « le mari dit à sa femme il en faut acheter un pour Colombe Bourdillat, parce que vous avez perdu le sien »<sup>13</sup>, mais il y a une autre version très différente de l'histoire du couteau<sup>14</sup> ; et enfin « que l'on alloit faire une chanson sur ledit Paysan, sa femme et ladite Colombe »<sup>15</sup>.
- 6 Des hommes aussi bien que des femmes sont appelés à témoigner, mais celles-ci sont logiquement plus nombreuses (il s'agit d'un conflit entre femmes, ce sont leurs amies, voisines ou collègues de travail qui ont vu et qui parlent). Or, ce que les témoins masculins retiennent ou veulent retenir du comportement des trois protagonistes, et surtout de l'apprentie et de l'épouse, c'est essentiellement une gestuelle : comment elles se tiennent, ce qu'elles font, etc. En revanche, les femmes s'attachent à rapporter en détail à la fois des situations et des dialogues qu'elles jugent significatifs, et qui le sont en effet. Il paraît clair que les hommes n'entendent pas accorder trop d'importance à cette « histoire de femmes », tandis que celles-ci s'y impliquent beaucoup plus directement.

## Un juge et des témoins

- 7 Devant la propagation des rumeurs et l'imminence du scandale, c'est la séductrice présumée, Colombe, qui porte plainte la première devant le juge local, affirmant avoir été traitée, par des gens qu'elle ne nomme pas, de

[...] putain, salope et autres invectives semblables... lesquelles ne tendent à rien moins qu'à ternir la réputation, la probité et l'honneur de la suppliante.

Elle demande la permission au juge d'en faire informer, première étape d'une procédure judiciaire. Mineure, elle a naturellement agi sous l'autorité de son père, qui l'y autorise (et qui probablement l'y a fermement invitée, car à travers sa fille, c'est sa propre réputation qui est en jeu)<sup>16</sup>. Son âge n'est pas précisé mais, par d'autres sources, nous savons qu'elle a environ vingt-deux ans, tandis que le tailleur en a vingt-huit<sup>17</sup>.

- 8 Le juge, prévôt royal de Vermenton, fait son travail. Il donne à la plaignante permission de faire informer, par-devant lui, « des faits incriminés ». Défilent alors les témoins. Mais l'épouse du tailleur s'est plainte, de son côté, du comportement de Colombe avec son mari (et implicitement, de son mari avec Colombe). Ce qui suscite une contre-enquête de la part du même juge, avec comparution d'autres témoins.

- 9 Or ceux-ci ne se départagent pas, comme on pourrait s'y attendre, en deux camps. C'est plutôt une convergence de points de vue qui s'exprime, plus sévère dans l'ensemble pour l'épouse que pour l'apprentie : « voilà bien du bruit pour pas grand'chose », déclare un témoin masculin<sup>18</sup>, qui ce disant ne reste pas « neutre » mais définit la position qu'il entend adopter dans l'affaire et qui est celle d'une partie des comparants. Ils disent, et veulent ainsi signifier, que Colombe est une « honnête fille » mais qu'elle devrait savoir que « les mauvaises contenance (donnent) occasion aux gens de mal parler »<sup>19</sup>, tandis qu'Anne, l'épouse légitime, se déconsidère et prend des risques de sanction pénale en parlant de l'apprentie comme de « la putain de son mari ». Pour d'autres, Anne a quelque raison de se méfier et de se plaindre, à condition de mesurer ses termes, car il est

[...] honteux qu'une femme fasse parler de cette façon sur son compte et sur celui de son mari<sup>20</sup>,

et elle doit éviter de manifester ouvertement et violemment (bien qu'en paroles seulement) « sa jalousie »<sup>21</sup>. Ainsi les commentaires des témoins diffèrent et se rejoignent en même temps, mais essentiellement sur le comportement des deux femmes. On évoque peu et surtout on ne juge pas celui du mari, alors qu'il se montre tantôt entreprenant, tantôt réservé (mais toujours devant témoins !), qu'il ne se gêne guère pour susciter et entretenir la rivalité entre Colombe et Anne, enfin qu'il est le grand responsable du scandale : il lui suffirait de renvoyer son apprentie pour faire taire la rumeur. Mais voilà, l'épouse elle-même s'y oppose,

[...] parce qu'ils avoient beaucoup d'ouvrage, par conséquent besoin d'ouvrières, et surtout, avoue-t-elle à une voisine, parce qu'

[...] elle appréhendoit (que Colombe et son mari) ne se vissent en secret... et qu'elle alloit faire dire une messe du Saint-Esprit pour qu'il se détachât d'elle<sup>22</sup>.

## De la lecture à l'interprétation

- 10 On ne résume pas sans dommage plus de trente-cinq pages d'une procédure à laquelle il manque des pièces importantes (l'interrogatoire des deux plaignantes, notamment) et

dont presque chaque témoignage apporte une nuance, un élément nouveau, une légère contradiction au précédent. Pourtant, on retire de sa lecture une impression globale de véracité et de cohérence, d'autant plus rassurante que la réalité transmise par les témoins ne se réduit pas à ce qu'ils racontent, mais s'étend à ce qui, pour eux, va de soi et s'exprime à leur insu.

- 11 Cette réalité si perceptible pour quiconque fréquente ce genre d'archives judiciaires (voire les campagnes d'aujourd'hui), c'est d'abord l'intensité et le naturel des liens de sociabilité entre individus des deux sexes, dont le métier, le domicile, le statut social et l'âge différent, mais qui agissent comme si, ces marqueurs d'identité dûment précisés et reconnus, le reste allait de soi. Précisons : à l'intérieur d'un espace de familiarité aux contours assez flous mais où tout le monde se connaît ou du moins peut être facilement identifié. L'étranger n'a pas à venir de loin, il suffit qu'il soit inconnu. Dans cet espace d'interconnaissance, ce qui va de soi, par exemple, c'est que le vigneron qui travaille à « biner et essoumasser » les vignes du tailleur soit invité plusieurs fois à souper, chez lui quand il lui apporte, le soir, des javelles pour allumer son feu... et dès lors puisse témoigner qu'il a vu Colombe et le tailleur badiner ensemble et s'embrasser, « qui est tout ce qu'il a dit savoir »<sup>23</sup>. De même, il est tout naturel, pour une femme qui vient « pour acheter de la toile », de traverser la boutique du tailleur et d'aller « dans une chambre de derrière » où l'épouse vient d'essayer un « corps », vêtement qu'elle a fait essayer aussi à Colombe, pour qui il est trop grand<sup>24</sup>. Intimité, donc, des deux rivales, réunies pour cet essayage, intimité aussi avec l'arrivante, qui, s'adressant à l'épouse, commente :

[Si cette robe ne va pas à Colombe], cela n'est pas étonnant, puisque vous êtes nourrice<sup>25</sup> et qu'elle n'est qu'une fille,

sous-entendu, à la poitrine menue. Avis partagé par le tailleur, qui a probablement suivi la conversation depuis sa boutique et qui survient disant :

Je parie qu'elle n'a pas de si gros seins que moy<sup>26</sup> !

- 12 Cette faculté d'entendre et de voir et cette propension à écouter et à regarder d'une pièce à l'autre, d'une maison à une autre ou à la rue, tout ce qui se fait et se dit, relèvent de cette manière de vivre, de cette culture de voisinage que les témoins décrivent sans y prendre garde, tant elle va de soi et tant elle est acceptée. Tout le monde en use de la sorte, il n'y a pas de sphère du privé, de véritable intimité revendiquée contre la curiosité, bien ou malveillante, d'autrui. Qui peut voir ou entendre se sent autorisé à raconter tout de suite, « dites-nous donc des nouvelles », ou plus tard devant le juge, ce qu'il a vu ou entendu, sauf les

[...] discours que l'honnêteté et la pudeur ne permettent pas de coucher par écrit<sup>27</sup>, propos que l'on se refuse même d'écouter<sup>28</sup>.

- 13 C'est ainsi qu'ayant entendu « depuis sa chambre » la femme du tailleur inviter Colombe à aller au bourg de Cravant « pour engager son mari à revenir plus tôt », et aussi pour en rapporter du lait et des cerises, la Demoiselle Quincy, fille majeure, descend aussitôt de chez elle pour proposer à Colombe de l'y accompagner. Celle-ci accepte avec réticence, car son père lui a défendu d'aller à cette fête qui est aussi un rendez-vous et elle risque, s'il l'apprend, d'être grondée ou même battue<sup>29</sup>. Arrivées à Cravant, elles cherchent ensemble et trouvent le tailleur à l'auberge, où elles se rafraîchissent en sa compagnie. C'est jour de fête et il fait beau, on a dressé des tables au-dehors, hommes, femmes et enfants peuvent se mêler dans ou devant le cabaret ou l'auberge, lieux normalement réservés à une clientèle masculine. Puis, en troupe assez nombreuse (le tailleur, sa petite fille, sa nièce, un compagnon et un camarade, plus Colombe et la déposante), tous

reprennent gaiement le chemin de Vermenton (environ six kilomètres à pied), les hommes portant le pot de lait, « qu'en badinant ils cassèrent », et Colombe les cerises, dans son tablier, qu'elle finira aussi par répandre à terre. À cause de la chaleur, on fait halte dans un bois « pour s'y reposer et rafraîchir », et la Demoiselle

[...] ayant eu quelque besoin, entra un peu avant dans le bois [...] et s'en revenant auprès d'eux elle s'aperçut que Paysan embrassoit ladite Bourdillat<sup>30</sup>.

- 14 On pourrait en rester là, à ce *badinage* non exempt de brusquerie maladroite<sup>31</sup>, à la simplicité apparente d'une idylle rustique où ne manquent ni le pot de lait (cassé), ni les cerises dans le tablier, ni les baisers volés dans le bosquet ; où s'expriment aussi, à travers plusieurs témoignages et de manière directe et candide, la tendresse de l'une (« mon petit ami que je vous aime donc ! ») ou la rage de l'autre (« la chienne de putain, si je la tenois je la mangerois comme un grain de sel ! »<sup>32</sup>), tandis que le mari, démonstratif en privé, se montre lâche en public, autre permanence culturelle. Ce qui se transformerait dans la fiction en pastorale conventionnelle, en bergerie douceâtre, tire ici son charme du désordre du récit, de la franchise des propos, de la ressemblance et de la différence entre cette histoire vécue et l'univers artificiel de la fiction<sup>33</sup>.
- 15 Ce pourrait être en effet une fiction car les conditions qui ont permis l'établissement d'une relation entre Michel le tailleur et Colombe l'apprentie sont inhabituelles. Sauf pour les couples mariés d'agriculteurs, de commerçants ou d'artisans qui travaillent sinon ensemble, du moins de concert<sup>34</sup>, on sait que l'activité professionnelle sous l'Ancien Régime se caractérise par une ségrégation des sexes presque aussi stricte que dans l'Église ou dans les écoles<sup>35</sup>. L'historiographie se plaît à souligner la diversité des métiers d'autrefois et la manière dont elle se répercute sur la topographie des villes, avec des rues et des quartiers où se regroupent par spécialités les différentes activités ; mais elle insiste moins sur le fait que l'atelier est un monde essentiellement masculin : les maîtres artisans avec leurs compagnons et leurs apprentis forment des milieux fermés, rivaux, avec leurs rites (et notamment de dures épreuves initiatiques), leurs fêtes patronales, leurs confréries pieuses, leurs places assignées dans les processions<sup>36</sup>. Les seuls lieux dans la ville et ses abords où les femmes qui travaillent sont présentes en nombre sont les bords de rivière ou le lavoir pour les lavandières, les blanchisseuses ; certains marchés situés souvent au cœur de la ville (vendeuses de volailles, de fruits et légumes) alors que les marchés masculins de chevaux et de bestiaux se situent à la périphérie ; les hôpitaux et les couvents avec leurs religieuses et leurs converses ; les auberges avec leurs servantes ; les rues mal famées avec leurs prostituées, et souvent, sur le seuil des maisons et sur les chemins, les fileuses, ou devant les béguinages du Nord et les maisons du Velay, les dentellières. Partout, l'activité professionnelle par excellence des femmes, ce sont les « métiers de couture ». Encore n'est-ce pas leur exclusivité : si l'apprentissage des filles se fait le plus souvent chez une couturière, il peut avoir lieu chez un tailleur, dont la compétence et le savoir-faire sont considérés comme supérieurs à ceux des couturières<sup>37</sup>. C'est ce qui explique que, parmi les témoins au procès, deux femmes au moins soient venues travailler chez le tailleur et résider temporairement chez lui, à la fois pour le seconder et pour se perfectionner.
- 16 La situation de Colombe paraît donc insolite, non parce qu'elle est employée chez un tailleur, mais parce qu'elle l'est pour une période longue, avec un statut officiel de « servante » qui déguise son rôle effectif d'apprentie<sup>38</sup>. Outre l'attrait mutuel incontestable entre le maître et l'élève, leur cohabitation diurne pour cause de travail<sup>39</sup> constitue la circonstance imprévue, nécessaire et suffisante qui va leur permettre de

jouer le jeu dangereux de la séduction pendant plusieurs mois consécutifs<sup>40</sup>, ce qui est à la fois incompatible avec les commandements de l'Église et, surtout, avec le code local très strict des relations entre les sexes. On sait qu'il y a

[...] dans les campagnes, sous l'Ancien Régime, une sorte de juridiction exercée sur la vie sentimentale et sexuelle par les « garçons de paroisse ». Ils constituent un groupement de jeunes célibataires, assez comparable aux abbayes de jeunesse ou bacheleries [...] pour les villes<sup>41</sup>.

- 17 Cette juridiction s'exerce dans le bourg de Vermenton comme dans le village de Sacy, tout proche, où Rétif de La Bretonne l'a magnifiquement décrite<sup>42</sup>. Mais le tailleur est majeur et marié, Colombe mineure et célibataire, leur relation illicite ne peut manquer d'être bientôt sanctionnée par les jeunes gens<sup>43</sup> : l'un qui entre dans la boutique et

[...] voulant badiner avec ladite Bourdillat, elle le repoussa en disant qu'il pouvoit aller badiner ailleurs sans venir se moquer d'elle ;

puis trois autres qui arrivent, dit une femmen témoin, à l'heure du goûter,

[...] tenant de mauvais discours : cela obligea la déposante de sortir de la maison son pain à la main et de le manger dans la rue... suivie à l'instant par ladite Colombe Bourdillat qui ne voulut point entendre leurs sottises<sup>44</sup>.

Ces trois hommes sont les beaux-frères d'Anne Mignout. Colombe les trouve « bien insolents » mais elle sait pourquoi : alliés du couple, ils sont impliqués dans le discrédit dont elle est cause.

- 18 Autre chose encore est en cause : la situation de fausse servante et de vraie apprentie qui est la sienne modifie l'équilibre des rôles au sein du ménage de Michel Paysan et d'Anne Mignout. Si Colombe n'était que servante, sa sujétion ne poserait aucun problème et elle serait aux ordres à la fois du maître et de la maîtresse de maison. Le maître pourrait même, la trouvant à son goût, se permettre avec elle les privautés que beaucoup de domestiques subissaient, dans les fermes ou les châteaux, sans pouvoir se défendre, et dont nombre d'épouses, qui savaient, n'osaient se plaindre. Mais nous sommes ici dans un environnement déjà urbain, chez un artisan marié, petitement logé<sup>45</sup>, où, dans la boutique ouverte sur la rue, Colombe travaille sur l'établi, en même temps que son patron et littéralement au même niveau que lui. Tous deux sont constamment sous le regard d'autrui (sauf dans l'écurie, où ils s'éclipsent parfois sans pouvoir s'attarder). Certes il est le maître, elle est l'apprentie ; elle le vouvoie, il la tutoie. Pourtant, on voit mal comment ils pourraient partager des heures durant la même tâche, dans l'immédiate proximité qui est la leur, sans un minimum de complicité et d'entente mutuelle<sup>46</sup>. Surtout, de telles conditions de travail établissent entre eux un mode de relation qui devrait prévenir, au moins en termes de séduction, toute tentative d'abus de pouvoir, de rapt.

- 19 Pendant ce temps, Anne Mignout vaque aux soins du ménage et s'occupe des enfants : on sait par les registres paroissiaux qu'à cette date elle a accouché au moins trois fois ; une scène la montre portant un enfant dans ses bras et l'allusion à ses seins de nourrice suppose qu'elle allaite la petite dernière, Reine-Marie, née le 31 janvier et âgée d'environ six mois au cours de cet été où le ménage bat de l'aile (voir les généalogies, page 75). Elle ne peut que vivre assez mal l'intimité de son mari avec Colombe, leur babillage et leur badinage (qui va jusqu'à les faire tomber tous deux de l'établi la tête la première, le tailleur se hâtant de rabattre les jupons en désordre de son apprentie), leurs protestations d'affection, leurs escapades dans l'écurie. Elle se voit dépossédée de son statut d'épouse et rabaissée à celui de domestique, au profit de cette fille dont son mari est amoureux, qui est amoureuse de son mari et qui cherche en même temps, fière de l'avoir séduit, à

humilier sa femme. Leur rivalité s'exprime à travers un dialogue quasiment de théâtre. Un jour,

[...] environ l'heure de midi [Colombe s'adresse à l'épouse et lui dit :] notre Servante, notre Cuisinière, faites-nous donc à dîner, en plaisantant, en riant ; à quoi repartit ladite Mignou, tu es donc la Dame ? Oui, lui répondit ladite Bourdillat. Mais [rétorque l'autre] tu ne couches pas avec le maître, j'ai la Clef de l'armoire et toi tu ne l'as pas, ce qui fut répété plusieurs fois en riant et plaisantant...<sup>47</sup>

On ne peut traduire de manière plus imagée, sous le voile de la plaisanterie et sous les rires qui déguisent la tension, le désir de l'une d'inverser les rôles, de devenir, en fait comme en droit, la maîtresse, la « Dame », et le refus explicite de l'autre d'y consentir, d'abdiquer ses privilèges d'épouse et notamment son monopole sexuel. Monopole qu'elle revendique d'autant plus qu'elle le sent menacé : après l'épisode de l'écurie, elle confie à une voisine que si elle n'avait pas suivi son mari et Colombe, « il en eût joui ». Tandis que le mari, au dire d'une de ces femmes témoins qui décidément savent tout,

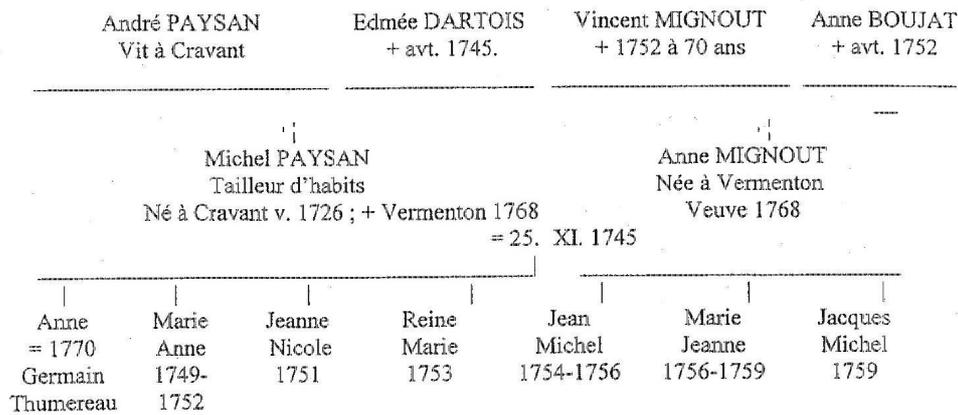
[...] le jour qu'il tomba avec ladite Bourdillat de dessus l'établi, [...] ne coucha point avec sa femme à cause qu'elle lui fesoit des reproches de ce qu'il aimoit lad. Bourdillat<sup>48</sup>.

## Parenthèse généalogique

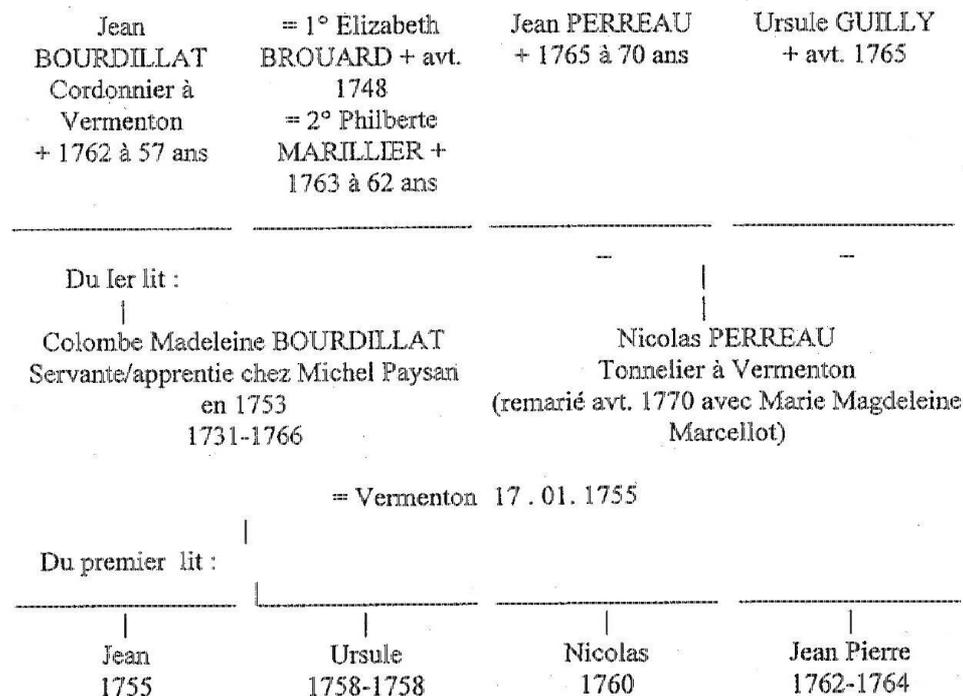
- 20 Quittons provisoirement trois personnages qu'un procès nous montre vivant devant nous un court moment de leur existence, avec ses petites complications, pour considérer chacun d'eux sous l'angle banal des documents qui concernent tout le monde, ceux de l'état civil ancien, ceux du contrôle des actes, ceux des notaires. Car il n'est pas indifférent, pour mieux comprendre qui étaient les acteurs de cette histoire, d'accéder à cette autre réalité qui est celle de la vie et de la mort, à travers les documents devenus pour nous si familiers que sont les registres de catholicité ; ni à cette réalité différente encore que transmettent les actes notariés, les contrats de mariage, les baux, les inventaires, avec leurs indices de pauvreté ou d'aisance, autant de critères qui rapprochent (et distinguent) Colombe, Anne et Michel de leurs concitoyens de Vermenton en particulier et des sujets de Louis XV en général.
- 21 Les tableaux généalogiques (p. 75) résument le destin démographique des deux ménages. Car, un peu plus d'un an après l'épisode judiciaire qu'entraîne l'aventure sentimentale du tailleur et de son apprentie, épisode qui vraisemblablement y met fin, Colombe, comme on dit, « fait une fin » et se marie. Ou plutôt on la marie, puisqu'elle reste mineure et sous l'autorité de son père.
- 22 1753 : Colombe avait vingt-deux ans quand elle badinait sur l'établi avec un patron qui en avait vingt-huit. Michel Paysan s'était marié sept ans auparavant, encore mineur, avec Anne Mignout, un peu plus âgée que lui<sup>49</sup>. Leur contrat de mariage de 1745 le désigne comme vigneron<sup>50</sup>, demeurant à Cravant, tandis que la future est de Vermenton. Lui se marie « pour ses droits acquis », c'est-à-dire en attendant sa part dans la succession de ses père et mère, tandis qu'elle apporte l'équivalent de 570 livres et reçoit pour 30 livres de bijoux<sup>51</sup>. Le métier de tailleur d'habits (et aussi de robes, à en juger par la scène de l'essayage) qui sera celui de Michel Paysan n'exclut pas d'autres activités : à la naissance d'une fille, en 1751, il est dit « maître fripier » et l'on sait par le procès qu'il vend aussi des étoffes. Il a beaucoup de commandes et est obligé de faire appel à d'autres femmes qui viennent le seconder pour des périodes de quelques jours, de sorte qu'il donne l'impression, à certains moments, d'être plus un « petit patron » (au sens actuel) qu'un

simple artisan. En revanche, à aucun moment sa femme ne semble associée à son travail, tandis qu'elle s'occupe à la fois du ménage et des enfants. Le couple en eut plusieurs, dont six naquirent à Vermenton à partir de 1749 : ils furent précédés d'au moins une fille, Anne, née ailleurs<sup>52</sup>, c'est la « petite fille » en âge de marcher qui accompagne son père à la fête de Cravant pendant l'été de 1753. Sa sœur cadette Marie Anne, née en 1749, est morte dès 1752 ; la suivante, Jeanne Nicole, n'a que deux ans ; la dernière est au sein.

#### Le ménage du tailleur



#### Le ménage de la servante-apprentie



23 Les naissances se sont succédé rapidement, mais les morts n'ont pas tardé : sur les sept enfants du couple nés à Vermenton, deux filles meurent à l'âge de trois ans, un fils à vingt et un mois. Il en reste quatre sur sept et leur père, à son tour, meurt en 1768, à quarante-deux ans. Deux ans plus tard, la fille aînée, encore mineure, épousera un menuisier de

Vermenton. Quant à la veuve du tailleur, Anne Mignout, présente au mariage de sa fille en 1770, elle survivra jusqu'à une date qui reste à préciser.

- 24 À s'en tenir aux apparences, Colombe Bourdillat a trouvé un bon parti en épousant Nicolas Perreau, à moins que ce ne soit l'inverse. Elle est née d'un premier mariage de Jean Bourdillat, cordonnier à la belle signature, qui a pignon sur rue à Vermenton, qui s'est remarié, qui a eu plusieurs enfants de ses deux femmes successives. Quant au père de Nicolas Perreau, vieillard de soixante-dix ans, il est inhumé en 1765 « dans la nef du Rozaire » de l'église paroissiale en présence de son frère et de ses enfants (mâles), qui tous signent fort bien : autant d'indices d'un statut honorable. Les apports de Nicolas et de Colombe à leur mariage en janvier 1755 sont estimés à 1 180 livres. Or, huit autres contrats de mariage, contrôlés dans le même bureau au cours du même mois<sup>53</sup>, ne comportent aucune évaluation de biens, les futurs étant vraisemblablement trop pauvres, et c'est le cas le plus général. Autrement dit, les deux couples qui nous intéressent, celui du tailleur et celui du tonnelier, se distinguent de la majorité de leurs contemporains par une relative aisance et par une éducation plus poussée. De ce point de vue, là aussi, Colombe l'apprentie et Michel le tailleur sont sur un pied d'égalité, appartenant tous deux à cette classe d'artisans qui voit croître sa prospérité et le niveau d'instruction des hommes avec l'essor démographique et la conjoncture favorable du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Colombe, nous le verrons, apprend à lire grâce à Michel.
- 25 Leurs destins vont rester curieusement symétriques après leur séparation, quand Colombe quitte la boutique de Michel Paysan pour se marier, après publication d'un seul ban de mariage et dispense des deux autres. Cette dispense est fréquente à Vermenton, elle marque une certaine hâte à célébrer les noces, plutôt dans le souci d'éviter un pénible charivari<sup>54</sup> que de dissimuler une grossesse pré-nuptiale. Si Colombe avait dû faire un enfant trop vite, c'eût été avec le tailleur et non avec le mari que peut-être son père, et certainement les conventions lui imposaient : d'ailleurs son premier bébé naîtra sagement onze mois après le mariage. Elle en trois d'autres, dont une fille qui mourra à « neuf mois et quelques jours » et un fils à deux ans. Elle-même va quitter ce monde en juillet 1766, âgée seulement de trente-cinq ans,
- [...] sans pouvoir recevoir les sacrements des malades, étant morte subitement, écrit le curé dans son registre. Veuf et père des deux enfants survivants, Nicolas Perreau n'a plus qu'à se remarier, suivant l'usage, et à faire d'autres enfants à sa seconde épouse, Marie Magdeleine Marcellot.
- 26 Michel Paysan, mort quadragénaire, a survécu moins de deux ans à Colombe, qu'il devait rencontrer au moins à la messe du dimanche et dans les rues étroites de Vermenton où tous deux continuaient d'habiter. Que restait-il de leurs amours, nous n'en saurons jamais rien, et c'est peut-être mieux ainsi.
- 27 Revenons maintenant à la question qui se pose depuis le début de cette histoire : comment qualifier la relation qui unissait Colombe à Michel, de quel droit user à leur égard du terme de séduction au sens contemporain ?
- 28 D'abord, en laissant parler le texte et ce n'est pas qu'une image : le propre des témoignages n'est-ce pas justement, et sous la garantie du serment, de produire la vérité en reproduisant des paroles prononcées ? Mieux, en les restituant dans leur contexte, voire en les commentant ? Voici Colombe sur l'établi, se plaignant de la chaleur, invitée plusieurs fois par le tailleur à
- [...] ôter quelques-unes de ses hardes pour se mettre plus à la légère ;

se retirant dans une chambre de derrière et disant à son maître

[...] à différentes fois, ne venez pas, quoique ledit Paysan n'eût pas dessein d'y aller et n'en fit aucune feinte mais [...] elle lui répétoit toujours les mêmes paroles comme si en lui deffendant d'y aller elle eût voulu plutôt l'y solliciter<sup>55</sup>.

Encore une fois, le témoin est une femme : non seulement elle décrit la scène, mais elle l'interprète dans un raccourci superbe comme le langage même de la séduction. Et comment s'y tromper, en effet ! Nous le comprenons comme elle, ce langage, et c'est bien cela qui devrait nous inquiéter, nous autres lecteurs d'une fin de siècle de liberté sexuelle en même temps que de guerre des sexes, nous autres lecteurs d'un monde inquiet, d'une société planétaire, surinformée, aux antipodes de celle des Lumières ?

- 29 Et pourtant ! Si la nature de la relation entre le tailleur et son apprentie nous paraît si claire, ce n'est pas qu'illusion, mirage anachronique. La petite parenthèse généalogique (deux ménages nucléaires, leurs ascendants, leurs descendants) et socio-économique (métiers, apports aux mariages, scolarisation) a montré combien Colombe et son amant (au sens ancien) vivaient dans un univers qui n'a plus rien à voir avec le nôtre, un univers où la mort régnait, souveraine, et d'abord sur les enfants (trois sur sept chez le tailleur, deux sur quatre chez Colombe) ou, plus capricieusement, sur les adultes (le tailleur meurt à quarante-deux ans, son apprentie à trente-cinq) ; un univers de pauvreté et d'analphabétisme surtout féminin (tant de mariages « les biens non estimés », car il n'y avait pas de biens, tant de mendiants dans les rôles de taille, tant de gens « qui ne savent signer ») ; un univers de contrainte sociale où un flirt innocent (mais resté innocent à cause de la contrainte, de la surveillance ininterrompue ?) suscitait, heureusement pour nous, une procédure judiciaire, et voyait interférer dans le jeu amoureux non seulement l'épouse du tailleur, ce qui s'explique, mais les voisines, les parents, les alliés, les jeunes gens du village, sans doute le curé (pour obtenir la dispense de bans, pour admonester Colombe à la demande de son père ?). Bref, tout le monde s'en mêlait et tout le monde trouvait tout naturel une ingérence que nous trouverions insupportable. Mais combien de contraintes, fort différentes, ne supportons-nous pas nous-mêmes que les hommes et les femmes du XVIII<sup>e</sup> siècle eussent jugées incompatibles avec leur liberté à eux ?
- 30 En même temps, au sein de ce monde révolu, quelque chose est en train de poindre qui annonce le nôtre : la parité, sinon l'égalité entre certains hommes et certaines femmes, ce que Sébastien Mercier, à propos des couples d'artisans et de marchands parisiens, appelle « l'égalité de conditions »<sup>56</sup>.

## Vorrei e non vorrei...

- 31 Au fil des témoignages, il apparaît clairement que la relation entre Colombe et Michel exclut tout rapport de force, toute sujétion craintive de la servante à son maître, toute caresse extorquée... sauf dans l'obscurité de l'écurie où d'ailleurs elle accepte de le suivre ou de le précéder<sup>57</sup>. Il n'est pas question d'angélisme : si l'épouse n'avait pas été là, si le père n'avait pas été là, et les amis, et les voisines, et la crainte de se retrouver enceinte, Colombe aurait cédé, malgré les interdits, à ses propres désirs comme à ceux de son jeune maître, et Michel « en eût joui ». Mais, et c'est fort important, parce qu'elle y eût consenti. Ce consentement, elle l'a refusé, il ne s'est donc rien passé de socialement irrémédiable. La procédure restitue en une séquence mal ordonnée autant de scènes qui sont comme les préliminaires à ce qui aurait dû arriver et qui n'arriva pas : au lieu d'être « séduite » au sens sexuel du terme, Colombe a quitté l'atelier du tailleur apparemment

sans esclandre, de sorte qu'elle put se marier en « honnête fille » avec un artisan du bourg, un voisin. Ce seul fait mérite attention : voilà une fille qui a fait parler d'elle, mais en gardant son honneur. Ce n'eût pas été le cas dans d'autres régions du royaume, ni dans d'autres milieux, ni sans doute un demi-siècle ou un siècle auparavant. Et c'est encore une raison de s'attacher au destin de Colombe et de Michel que d'y repérer divers indices d'équilibre des rôles (amoureux) masculin et féminin, sinon dans les comportements<sup>58</sup> au moins dans les paroles, avec bien des marques de sollicitude ou de tendresse de l'un pour l'autre et aussi de connivence contre les autres, et d'abord contre l'épouse, qui se voit défiée et bafouée sous son toit par l'intruse.

- 32 À leurs protestations d'affection mutuelle, le tailleur ajoute les gestes symboliques et notamment la place à la table du repas : une femme qui est venue

[...] travailler de son métier de couture [pendant deux jours avec le tailleur, raconte qu'] étant à table, ladite Mignout [...] parlant [de Colombe et de son mari] lui dit « Voyez ma Cousine, ils se mettent toujours vis-à-vis l'un de l'autre »<sup>59</sup>.

Il cherche à lui offrir de petits présents comme ce couteau qu'il souhaite plus « propre » pour Colombe que pour sa femme. Il ne se prive pas non plus de lui faire la morale, se comportant à la fois en mentor et en amoureux jaloux : après la visite du garçon qui voulait badiner avec elle, il la sermonne,

[...] disant qu'il ne falloir point être volage ni écouter les garçons et qu'il falloir toujours se comporter en honnête fille, parce qu'on fesoit un grand mépris des filles volages<sup>60</sup>.

Enfin ce tailleur instruit entend non seulement enseigner à son apprentie le métier de couture, mais encore la lecture. Le vigneron qui apporte des javelles rapporte

[...] que plusieurs autres fois s'y étant trouvé, ledit Paysan fesant lire ladite Bourdillat, il les a vu badiner ensemble et s'embrasser, ne scait rien au surplus<sup>61</sup>.

Outre l'intérêt d'un tel témoignage pour les relations de maître à serviteur et pour l'apprentissage de la lecture sur le lieu du travail (lieu aussi du badinage, des baisers et des pauses pour le dîner ou le goûter), croit-on qu'un homme assuré de son pouvoir aurait eu de tels égards pour une servante convoitée ?<sup>62</sup>

- 33 En même temps, il faut tâcher chaque fois d'interpréter ce qui, dans la richesse des témoignages, est vraisemblable ou douteux. Ainsi quand l'épouse, allongée sur son lit et

[...] faisant la dormeuse [...] ouit dire à son mari qui étoit sur son établi avec ladite Bourdillat, « Colombe, que je t'aime donc », à quoi [celle-ci] répartit : « Monsieur, je vous suis bien obligé(e) »<sup>63</sup>,

on devine que ce n'est pas la réponse véritable de Colombe, mais celle qu'Anne Mignout souhaitait entendre, une réponse polie et réservée, fort éloignée des élans habituels de la jeune fille.

- 34 En dehors de toute théorisation des rôles respectifs masculin et féminin et surtout de toute dramatisation, essayons de nous en tenir aux faits tels que cette procédure les dévoile dans leur diversité et leur cohérence : il est clair que le tailleur et son apprentie sont amoureux l'un de l'autre. Ils se le disent et ils ne s'en cachent guère aux yeux de témoins nombreux et vigilants. On ne prendra pas le risque d'affirmer, sur ce seul exemple, que ce qui a d'abord changé dans les milieux de cour, dans l'aristocratie parisienne ou dans la grande bourgeoisie est en train de transformer, par imitation ou contagion, les normes de comportement dans l'artisanat de Vermenton ou d'autres bourgades similaires de la France du Nord. Ce changement est clairement perçu par les contemporains, et Diderot parmi d'autres, le résume superbement dans une de ses lettres à Sophie Volland<sup>64</sup>. Avec Norbert Elias, l'historiographie récente admet généralement

qu'il y eut, dans les classes dominantes, une sorte de rééquilibrage progressif de la place des femmes par rapport à celle des hommes, et singulièrement des épouses, laissées relativement « libres » dans leurs relations avec le genre masculin, pourvu que ce fût sans scandale<sup>65</sup>. Une femme de ce milieu pouvait avoir des amants (du même milieu) et continuer d'être bien reçue partout<sup>66</sup>. Si une telle liberté – ou une telle licence – restait inconcevable à Vermenton au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, en revanche il devenait possible d'y être amoureux à un degré intermédiaire. À condition de n'aller pas trop loin dans le badinage, un tailleur marié et son apprentie célibataire ont pu vivre, des mois durant, au vu et au su de tout le monde, quelque chose qui ressemble pour nous moins à un flirt qu'à une relation amoureuse pré-adolescente, mêlant les bousculades et les fous rires aux baisers et aux caresses, n'osant ni ne pouvant aller plus loin, restant aux préliminaires, dans un mélange d'innocence et de frustration qui ne paraîtra invraisemblable qu'à ceux qui modélisent le passé sur le présent, qui ne peuvent dissocier l'histoire des sentiments de celle de la sexualité, ni celle de la sexualité d'une histoire, combien plus riche et documentée, de la violence. Car il y eut toujours les deux, et ces mêmes grands seigneurs ou fermiers généraux qui tolèrent les amours raffinées de leurs épouses avec leurs pairs et construisent des folies pour leurs maîtresses, danseuses ou comédiennes en vogue, peuvent se conduire en brutes cyniques et impitoyables avec la petite catin ou la servante d'auberge<sup>67</sup>. En revanche, les sévices de maris brutaux et ivrognes, que rencontre si souvent Arlette Farge dans les archives des commissaires parisiens, paraissent moins évoqués devant les juges bourguignons, alors qu'évidemment ils existent : mais peut-être parce que victimes et notables les considèrent comme une fatalité<sup>68</sup> ?

- 35 Non que Vermenton représente, symétriquement, l'immobilisme d'une bourgade provinciale figée dans ses habitudes et la passivité. C'est un port sur la rivière de Cure, lieu d'une intense activité de flottage du bois et de transport des vins de Basse-Bourgogne vers Paris. Les registres paroissiaux, rapidement dépouillés pour y retrouver les traces des héros de cette histoire, enregistrent quantité de mariages ou de décès de gens venus d'ailleurs et parfois de très loin, marchands, prêtres, colporteurs, vagabonds, floteurs sur bois, marinières, au milieu desquels les artisans représentent probablement l'élément le plus autochtone et le plus stable.
- 36 Mais s'il n'est pas question d'imiter à Vermenton ce qui se passe à Versailles, il y a pourtant un point commun, fondamental, entre les amours d'un courtisan avec une grande dame et ceux d'un tailleur de petite ville avec son apprentie : c'est l'égalité des conditions. Non seulement entre Michel et Colombe, mais entre celle-ci et Anne, l'épouse. Nous savons, par les sources parallèles au procès, que tous trois appartiennent au même milieu d'artisans à leur aise et instruits qui sont au cœur de l'activité économique du bourg. En ce sens, ils sont aussi « égaux » entre eux (mais beaucoup moins libres) que les aristocrates des deux sexes dont parlent Saint-Simon ou D'Aguesseau dans leurs *Mémoires*. Cette égalité s'exprime dans une série d'attitudes ou de mots que les témoignages livrent comme autant d'instantanés. Rappelons-nous ce petit couteau que Michel veut offrir, présent ambigu, à Colombe « qui a perdu le sien ». Au moment de le lui remettre, l'épouse dit à l'apprentie

[...] qu'il falloit avant de lui donner qu'elle le gagnât et qu'elle embrassât son mari, ce que ladite Bourdillat refusa de faire, lui disant qu'elle en achèteroit bien un à ses dépens<sup>69</sup>.

Elle affiche ainsi son indépendance en même temps que sa relative autonomie financière, tandis que l'épouse autorise un baiser, mais devant elle, ce qui revient à le neutraliser.

Cette volonté de l'épouse d'amadouer l'apprentie – dont on a donné plusieurs preuves – dénote qu'elle considère Colombe comme une rivale d'autant plus redoutable qu'elle est à la fois plus jeune, sans doute plus jolie et socialement son égale tout en lui étant, en principe sa subordonnée. Nous ne reviendrons pas sur les signes multiples de bienveillance et d'attention que prodigue Michel à Colombe (et notamment son désir de l'instruire) ni sur les attitudes de Colombe, passant des gestes et des mots tendres aux reproches d'être délaissée.

- 37 Dernier signe d'égalité : la procédure elle-même. C'est Colombe, mineure de vingt-deux ans, s'estimant (ou son père à travers elle) insultée par l'épouse et ses proches, qui porte plainte la première, qui de coupable désignée se pose en victime et qui, rendant public le scandale, oblige les témoins à comparaître, à dire ce qu'ils savent, à prendre parti pour l'une ou pour l'autre : ce dont ils s'abstiennent, les hommes surtout, préférant ne rien dire, ou critiquer modérément l'une et l'autre de manière à neutraliser le conflit, à le réduire à « beaucoup de bruit pour pas grand'chose ». D'où les atermoiements de la justice. Le procureur du roi requiert d'abord qu'Anne Mignout,

[...] accusée d'avoir terni et diffamé la réputation de Colombe Bourdillat en la traitant de put(a)in de son mary soit adjournée à comparoir en personne pour répondre... desdittes plaintes.

Mais aussitôt il se ravise, fait raturer ses propres conclusions, en « approuve l'effacement », en marge, déclarant avoir « plus réfléchi sur ce qui a rapport [à l'affaire] » ! Puis, il rédige sans complexe de nouvelles conclusions, tendant cette fois à « ce que la procédure extraordinaire » entamée par Colombe « soit déclarée nulle et de nul effet »<sup>70</sup>. Le juge, prévôt royal,

[...] sans avoir égard aux conclusions dudit procureur du Roy, [déclare avoir] civilisé les parties en cause et converti ladite information en enquête,

convertissant aussi la plainte en « simple requête » sans conséquences pénales<sup>71</sup>. C'est à cette « enquête contraire » qu'Anne Mignout fera procéder le 17 août<sup>72</sup>. Elle n'aura pas de suite, sinon que, pour toutes deux, l'honneur sera sauf. Il ne reste plus à Colombe qu'à partir pour se caser. Affaire classée.

- 38 Son déroulement laisse le lecteur que je fus (et les participants au séminaire où elle fut commentée) sur une impression d'abord d'étonnement à entrer si aisément dans le vif d'une intrigue sentimentale greffée sur une existence à la fois professionnelle et conjugale, celle d'un ménage d'artisans bourguignons. La surprise vient moins de la qualité et de la précision des témoignages (surtout féminins) que de la réalité incontestable qu'ils transmettent, entourée d'un luxe de détails précieux sur quantité d'autres aspects du quotidien d'alors. Un homme marié et une jeune fille qui travaille chez lui ont pu se plaire et le montrer de mille manières, sans se cacher (ni pouvoir se cacher) pendant plusieurs mois. Certes, une procédure est intervenue, qui nous vaut le récit de l'histoire et qui provoque sa fin. Mais nulle censure officielle, ecclésiastique ou judiciaire, ne semble avoir contrecarré le début et la continuation des amours de Colombe et de Michel, tandis que s'organisaient progressivement (et efficacement) les mesures officieuses de rétorsion : réprimandes et menaces du père de la fille, « mauvais discours » des garçons de la paroisse, récriminations de l'épouse, chanson satirique, tous les ingrédients du scandale. D'où la procédure, le départ de Colombe et son mariage.
- 39 C'est cependant dans un climat de relative liberté que le tailleur et son apprentie ont pu d'abord travailler ensemble et bientôt badiner et se dire des mots tendres. Liberté sous surveillance, mais liberté quand même, qui les autorise à s'embrasser, à se cajoler, à se

bousculer, sous les yeux des voisins, des amis, des clientes, de l'épouse. Comme si de tels jeux ne prêtaient pas à conséquence, ou comme si le fait de les pratiquer aux yeux de tous leur ôtait toute gravité. Et l'on songe au commentaire de Rétif à propos des jeux d'initiation sexuelle pratiqués au soir tombant et en groupe par les garçons et les filles de Sacy : dès lors qu'un curé « intégriste » y met le holà, ils se jouent en cachette et en couples et voilà des filles enceintes<sup>73</sup>. Le cadre urbain et restreint dans lequel se déroule la vie de nos personnages (Vermenton, dans ses murs, est une très petite ville) contribue probablement, par l'intensité des relations de voisinage et d'interconnaissance qu'il suscite, à une relative détente sur le plan de la morale sexuelle. Il n'est pas facile d'aller trop loin quand tout se sait tout de suite.

- 40 Après la liberté, ce que les témoignages, complétés par d'autres sources, signifient de plus convaincant, c'est l'égalité des conditions entre deux lignées d'artisans, celle du tailleur et celle du cordonnier. Égalité économique, traduite par les apports au mariage ; égalité culturelle, que révèle la maîtrise – surtout masculine – de l'écriture et de la lecture. Jamais dans son comportement Colombe ne manifeste de servilité à l'égard de son « maître », qui est en fait son patron, et encore moins vis-à-vis de sa « maîtresse » et rivale, qu'elle défie ouvertement et que celle-ci cherche à amadouer. Cette égalité non dite, jamais revendiquée, sous-jacente, paraît décisive pour expliquer les rapports complexes du trio mari-épouse-« amante » et notamment l'étonnante symétrie dans laquelle s'expriment la tendresse et le désir qu'éprouvent l'un pour l'autre le tailleur et son apprentie.
- 41 Dès lors, ce qui fait l'intérêt (et le charme) de l'histoire de Colombe, ce n'est pas seulement qu'elle se déroule dans un milieu d'artisans modestes (mais pas pauvres) et dans une société provinciale, urbaine, traditionnelle (mais non figée) : c'est qu'elle puisse y avoir lieu, malgré tout.
- 42 Sans que rien soit jamais explicité (et pour cause), quelque chose a changé, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans une petite ville bourguignonne qui voit naître, entre un homme marié et une jeune fille, une relation de séduction dont nous ressentons aussitôt la « modernité », donc la nouveauté. Si cette relation a pu naître, s'épanouir (et mal finir), n'est-ce pas en raison d'un climat nouveau justement de liberté (relative) et d'égalité (approximative) entre les sexes, climat dans lequel un homme et une femme qui se plaisent (condition toujours essentielle) peuvent désormais se séduire sans se nuire ?

---

## NOTES

1. « Le mot équivaut d'abord à « trahison », puis « tromperie par laquelle on fait tomber quelqu'un en erreur » (1564, aussi *esprit de séduction*, « démon »), sens vivant à l'époque classique [...]. Désignant l'action d'entraîner par un charme irrésistible (1680), *séduction* prend au XVIII<sup>e</sup> s. (1734, Voltaire) le sens de « moyen de séduire, de plaire » [...] », *Dictionnaire historique de la langue française*, publié sous la direction d'Alain Rey ; Dictionnaires Le Robert, Paris, 1998 (1<sup>re</sup> éd., 1992), 3 vol., article « Séduction ». Aujourd'hui, « séduire ne correspond plus qu'à l'idée de « plaire »,

comme *séduction*. Cette valeur se développe au XVIII<sup>e</sup> s., soutenue par les emplois de *séduisant*, *séducteur* et *séduction*, *ibid.*, article « Séduire ».

2. La procédure est conservée aux Archives départementales de l'Yonne (ADY), sous la cote 9 B 939 (bailliage de Vermenton).
3. « Compagnon », au sens professionnel, celui qui travaille avec un maître-artisan, n'a pas de féminin.
4. *Badiner* implique que l'on se touche, souvent dans un simulacre de lutte : c'est en badinant que Colombe et le tailleur tombent de l'établi la tête la première.
5. Littré, dans son *Dictionnaire de la langue française*, réédité. Gallimard-Hachette, 1968, cite deux textes concernant cette position caractéristique, l'un, du XIV<sup>e</sup> s., concerne les couturiers : *Et puis croisent les jambes ainsi que couturier*, Guesclin 22253 ; l'autre, du XVI<sup>e</sup> concerne les couturières : *Les cuisses croisées, comme volontiers font les couturières*, Ambroise Paré, XIX, 11.
6. Marie Larivière, femme de Charles Cantin, serrurier, 34 ans, continuation d'information du 24 juillet, p. 4.
7. Témoignage de Charle(s) Tumereau, menuisier, 41 ans, information du 19 juillet, p. 2.
8. Mouchoir de col ou mouchoir de gorge ?
9. Témoignage de Dlle Reine Cuisinier, fille de marchand, 20 ans, information du 24 juillet, p. 6.
10. Témoignage de la Dlle Toussaine Quincy, fille majeure, 47 ans, 24 juillet, p. 8.
11. *Ibid.*, p. 11.
12. *Ibid.*, p. 4. Plusieurs variantes.
13. *Ibid.*, p. 9.
14. Un homme, beau-frère de l'épouse du tailleur, témoigne que si elle se plaint, *elle n'a pas si grand tort [lui] ayant dit que son mari avoit un petit couteau qui provenoit de la succession d'une tante qu'elle avoit demeurant à Paris, lequel étoit orné d'un peu d'argent sur le dos, et que ledit Paysan avoit dit à sa femme que ce couteau étoit trop propre pour elle, qu'il falloit en faire présent à Colombe Bourdillat et qu'il lui en achèteroit un autre de 2 ou 3 sols* (19 juillet, p. 3-4). Cette circonstance et d'autres, ajoutent-ils, occasionnoient un mauvais ménage et une espèce de divorce entre ledit Paysan et sa femme.
15. 24 juillet, p. 4.
16. Elle déclare ne savoir signer, contrairement à plusieurs femmes qui seront citées à comparaître. En revanche, son maître *la fait lire*, toujours sur le fameux établi (voir plus loin).
17. Tableau généalogique, p. 75
18. Témoignage de Charles Tumereau, menuisier, 41 ans, 19 juillet, p. 1.
19. Témoignage de Catherine Bonnet, 39 ans, épouse du précédent, *ibid.*, p. 4.
20. *Ibid.*, p. 3.
21. Marie Larivière, 34 ans, rapporte les propos d'Anne Mignout au sujet de Colombe et de son mari *et plusieurs autres discours impertinents et qui dénotent une jalousie entierre [sic] de la part de ladite Mignout*, 24 juillet, p. 4.
22. Toussaine Quincy, 17 août, p. 10.
23. Henry Boudin le jeune, vigneron, 17 août, p. 3.
24. Et les auditrices du séminaire pratique d'archives d'observer que le tailleur fait donc des robes, ce qui explique la présence de femmes travaillant chez lui (Colombe et d'autres qui restent quelques jours) et de clientes qui viennent acheter du tissu et essayer leurs nouveaux vêtements.
25. Nourrice car nourrissant alors un bébé : un témoignage la décrit tenant un enfant dans ses bras, c'est probablement sa fille Reine-Marie, née le 31 janvier 1753.
26. Témoignage de Claudine Lardri, 65 ans, 17 août, p. 11.
27. Témoignage de la Dlle Quincy, 24 juillet, p. 9.
28. Lorsque des garçons, parents ou alliés de l'épouse, viennent plaisanter grossièrement Colombe jusque dans la boutique où elle travaille, cela *l'oblige à se retirer*, avec une autre ouvrière qui travaille avec elle ce jour-là, dans la rue où elles mangent toutes deux un morceau de pain en attendant leur départ, 17 août, p. 1 et 2.

29. *Si son pere Scavoit Cela il lui donneroit des Coups de Baton*, Jacques Vincent, beau-frère de Michel Paysan, cité par la Dlle Quincy, 17 août, p. 9.

30. Un autre témoignage sur l'escapade de Cravant est plus explicite ou plus critique : *Colombe ne voulut ni boire ni manger jusqu'à ce qu'elle eût trouvé ledit Paysan, et que l'ayant trouvé [à l'auberge] elle lui dit Ah ! Mon Cher ami, vous voilà ! et que Paysan ne lui répondant rien elle lui en fit des reproches [...]* : il est probablement attablé avec d'autres hommes et l'on sait qu'un homme ne doit pas montrer ses sentiments, surtout à ses pairs. (24 juillet, p. 6) ; suivant une troisième version, elle se serait écriée, *mon petit ami Paysan, c'est pour vous plaire que je suis venu(e) à Cravan !* (24 juillet, p. 5). Tout cela, bien sûr, devant quantité de gens.

31. Le mot revient souvent. C'est en *badinant ensemble et se chatouillant* sur l'établi que le tailleur et Colombe finissent par tomber par terre la tête en bas : le tailleur s'aperçoit que Colombe a *les jupes relevées et étant plus agile qu'elle, les rabatit*. Toujours en *badinant, ladite Bourdillat avec ledit Paysan lui passoit la main sur le visage, lui disant « Mon petit ami, que je vous aime donc » !* (Marie Boivin, 34 ans, 17 août, p. 7). *Badiner* implique donc toujours des gestes, un contact physique. Quant à *l'amitié*, on sait combien elle traduit l'affection entre promis, entre conjoints, ou entre parents et enfants, le mot amour n'étant presque jamais employé. « Mon petit ami » a donc pour elle (et pour lui) le sens de « mon amoureux ».

32. Témoignage de Marguerite Perreau, femme de Philippe Marthe, vigneron, 50 ans, 24 juillet, p. 2.

33. Dans sa préface à une édition de la correspondance de Diderot, Laurent Versini note que « la correspondance amoureuse la plus authentique ressemble souvent, au XVIII<sup>e</sup> siècle, aux correspondances fictives et aux secrétaires pour apprendre à bien rédiger les lettres », Diderot, *Œuvres*, t. V, *Correspondance*, édition établie par Laurent Versini, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1997,

34. Louis-Sébastien Mercier, dans un texte célèbre, marque bien la différence à cet égard entre femmes de boutiquiers et d'artisans et femmes de procureurs ou de notaires. Les premières *travaillent de concert avec les hommes, et s'en trouvent bien ; car elles manient toujours un peu d'argent. C'est une parfaite égalité de conditions ; le ménage en va mieux. En comparaison les femmes des gens de plume ne sont rien ; elles n'obtiennent quelque chose que des libéralités volontaires de leurs maris*, et de plus, n'ayant rien à faire *s'ennuient à mourir*, Louis-Sébastien Mercier, *Le Tableau de Paris*, introduction et choix de textes par Jeffrey Kaplow, Paris, La Découverte, 1985, 352 p., chap. « Femmes d'artisans et de petits marchands », p. 134-135.

35. En revanche, et en Bourgogne au moins, la séparation de l'espace masculin et de l'espace féminin ne s'inscrit pas dans la topographie, et ne concerne pas la vie quotidienne autant que dans ces régions du Sud-Ouest ou du Midi où, sur la place du village *débit de vin et assemblée de communauté délimitent l'espace masculin, le lavoir et le four communs circonscrivent l'espace féminin*, Jean-Pierre Gutton, *La Sociabilité villageoise dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Hachette littératures, 1979, réédit., coll. « Pluriel », 1998, 288 p., p. 74. En Bourgogne, la place aussi bien que la rue sont à tout le monde. Sur les rues ou les quartiers d'artisans spécialisés, voir le chapitre « Partage de l'espace », dans Emmanuel Le Roy Ladurie (dir.), *Histoire de la France urbaine*, t. III, *La Ville des temps modernes*, Paris, Seuil, coll. « Points-Histoire », rééd. 1998, 660 p., p. 432-438.

36. Dans ses analyses des minutes d'un notaire de Seignelay et d'un notaire d'Auxerre (pour une période allant de la fin du XVI<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle), un archiviste de l'Yonne a dénombré des contrats d'apprentissage dans 72 métiers différents, dont 3 seulement concernaient des femmes : couturières (37 contrats mentionnés), lingères (7 contrats) et sages-femmes (1 contrat) : Henri Forestier, *Répertoires et inventaires de fonds déposés par les notaires de l'Yonne. Etudes de M<sup>e</sup> Rolland Sompic, notaire à Seignelay, et de M<sup>e</sup> Louis Jouvin, notaire à Auxerre*, Auxerre, 1942, 464 p.

37. Le monopole qu'avaient les tailleurs parisiens de fabriquer tous les vêtements, masculins aussi bien que féminins, est battu en brèche, à partir de 1675, « quand le gouvernement royal a reconnu l'existence juridique de la communauté des maîtresses-couturières », Daniel Roche, *La*

*Culture des apparences. Une histoire du vêtement XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle.* Paris, Seuil, coll. « Points-Histoire », 1989, 376 p., p. 286. Un texte, dont est malheureusement égarée la référence, fait intervenir une jeune femme qui propose de travailler chez un tailleur qui sait faire des patrons de robes, et chez qui elle apprendra bien plus vite, dit-elle, que chez une couturière, ADY, bailliage de Saint-Florentin, XVIII<sup>e</sup> siècle.

38. Dans les contrats d'apprentissage du métier de couture, on rencontre le terme d'*ouvrière*, notamment chez le notaire de Vermenton, François Collet, ADY, 3E64 /103, 1755-1756. Un contrat devant un notaire de Sens parle cette fois d'apprentie, pour une durée de 18 mois, chez une couturière mariée, moyennant 110 livres, ADY, 3E 22/809, 13 août 1730.

39. Colombe ne loge pas chez le tailleur et retourne sans doute chez son père le cordonnier, qui habite une rue proche, pour dormir. Le jour de la fête de Cravant, son père à qui elle *avoit demandé la permission* d'y aller, s'y oppose. Michel Paysan, sa petite fille et sa nièce, qui *l'avoient attendu(e) fort longtemps*, partent pour Cravant sans elle, 17 août, p. 8. À la demande d'Anne Mignout et de la demoiselle Quinci, elle finit par accepter de s'y rendre l'après-midi, avec réticence, *ayant remontré à la déposante que si son père le scavoit, il la gronderait et la pourroit battre, mais elle s'y détermina sur ce que la déposante lui dit qu'il n'en scauroit rien et qu'ils reviendraient pour Vêpres*, *ibid.*

40. Les témoins se réfèrent soit à des dates de fêtes (*les mercredi et jeudi saints derniers*, donc juste avant Pâques, Marguerite Aubert, 26 ans, 17 août, p. 3 et 4), soit à des périodes plus éloignées et situées alors très approximativement (*il y a environ deux mois et demi à trois mois*, Barbe Mailin, 17 août, p. 1). En tout cas, la présence de Colombe au logis du tailleur a duré longtemps.

41. Jean-Pierre Gutton, *op cit.*, p. 51.

42. Nicolas Rétif de La Bretonne, *La Vie de mon père*, éd. G. Rouger, Garnier, 1970, et pour une interprétation Emmanuel Le Roy Ladurie, « Du social au mental : une analyse ethnographique », in George Duby et Armand Wallon (éd.), *Histoire de la France rurale*, t. II, *L'Age classique*, Paris, Seuil, 1975, 624 p., p. 496-501.

43. Les mêmes qui feraient un charivari si Colombe épousait un veuf, ou une veuve un jeune célibataire.

44. Témoignage de Barbe Mailin, 30 ans, 17 août, p. 1 et 2.

45. Le texte ne mentionne que deux pièces : la boutique devant et la chambre derrière, avec son four, à la fois cuisine et chambre à coucher, d'où l'épouse, *faisant la dormeuse*, peut écouter la conversation entre son mari et Colombe, assis sur l'établi. Quand les amoureux veulent se cacher, ils vont dans l'écurie : mais ils ne peuvent cacher qu'ils y vont !

46. Ce serait vrai aussi entre deux hommes, mais dans un climat différent, de camaraderie ou de mutuelle tolérance, sans doute proche de celui de l'atelier ou du cabaret. Faut-il ajouter qu'une attirance homosexuelle, même ressentie, est en ce temps et en ce lieu proprement indicible ? C'est déjà assez compliqué entre un homme et une femme qui se désirent et n'en ont pas le droit !

47. Témoignage de Marguerite Aubert, fille majeure, 26 ans, *étant chez ledit Paysan à travailler de son métier de couture avec Lad. Colombe Bourdillat*, 17 août, p. 4.

48. Témoignage de Marie Boivin, 34 ans, *travaillant sur le port de Vermenton et logeant chez ledit Paysan*, 17 août, p. 7.

49. Contrairement aux ordonnances, les curés de Vermenton négligent d'indiquer l'âge des conjoints. Ils précisent cependant s'ils sont mineurs, ce qui implique que les autres sont majeurs : c'est le cas pour Anne Mignout, âgée de 25 ans ou plus quand elle épouse Michel Paysan.

50. Dans cette région et à cette époque, on qualifie indifféremment de vigneron ou de manouvrier quiconque n'a pas encore de statut bien établi, et c'est le cas pour les garçons mineurs comme Michel Paysan, qui ne deviendra tailleur qu'après son mariage.

51. ADY, C.4622, Contrôle des actes de Vermenton, fol. 22 v°, 10 novembre 1745. Acte passé devant Collet, notaire à Vermenton, le 31 octobre.

52. Il est possible que le ménage ait d'abord vécu à Cravant, d'où venait Michel Paysan. Cela expliquerait le silence des registres paroissiaux de Vermenton entre leur mariage, en novembre 1745, et la première naissance, enregistrée en octobre 1749.
53. ADY, C. 4371, Contrôle des actes de Vermenton, fol. 40 v° et 41. Ces huit contrats concernent un manouvrier, un compagnon de rivière, cinq vigneron et un tonnelier.
54. Nombreux monitoires épiscopaux condamnant cette pratique au XVIII<sup>e</sup> siècle, sans succès. Colombe ayant fait « parler d'elle » avec le tailleur, son mari risquait théoriquement d'être cocu.
55. Barbe Mailin, 17 août, p. 1.
56. Voir passage cité, note 33.
57. Même alors elle le repousse quand il se montre trop pressant, quitte à *donner de la tête contre une porte (ou une échelle)* en cherchant à lui échapper, mais cela fait partie des rituels passablement brutaux des « amours paysannes » (et autres) décrites, à travers Rétif notamment, par Jean-Louis Flandrin, *Les Amours paysannes, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard-Julliard, coll. « Archives », 1975, 256 p. Une fille non mariée ne pouvait pas dire oui, même si elle était amoureuse : trop de dangers la menaçaient, trop d'interdits pesaient sur les rapports sexuels des femmes hors mariage, surtout avec un homme marié !
58. Il poursuit et elle fuit, selon les règles alors (et depuis ?) en usage. Voir, à propos de Jean-Jacques Rousseau, le beau chapitre de Claude Habib, « Plaire, résister, céder », dans *Le Consentement amoureux : Rousseau, les femmes et la cité*, Paris, Hachette-Littératures, 1998, 300 p., p. 102-117.
59. Marguerite Aubert, fille majeure, 26 ans, *parente de ladite Mignout ne scait à quel degré*, 17 août, p. 4.
60. Barbe Mailin, 17 août, p. 2.
61. Henri Boudin le jeune, vigneron, 17 août, p. 3.
62. Par contre on ne peut négliger une nette connotation de séduction, dans ce type de relation à la Pygmalion, de maître à élève. C'est le thème de la comédie musicale, d'après George Bernard Shaw, *My Fair Lady* !
63. 24 juillet, p. 6.
64. [...] *Et j'ai répliqué qu'autrefois on buvait plus qu'on ne fait, on ne jouait guère moins, on chassait, on montait à cheval, on tirait les armes, on s'exerçait à la paume, on vivait en famille, on avait des coteries, on fréquentait le cabaret, on n'admettait point les jeunes gens en bonne compagnie, les filles étaient presque séquestrées ; à peine apercevait-on les mères, les hommes étaient d'un côté, les femmes de l'autre. A présent on vit pêle-mêle, on admet en cercle un jeune homme de dix-huit ans, on joue d'ennui, on vit séparés ; les petits ont des lits jumeaux, les grands des appartements différents ; la vie est partagée en deux occupations : la galanterie et les affaires. On est dans son cabinet ou dans sa petite maison, avec des clients ou chez sa maîtresse*, Diderot, *op. cit.*, p. 254, lettre des 14-15 octobre 1760. On remarque la curieuse transition que fait l'auteur entre un mode de vie à l'ancienne, aristocratique et rustique, et la vie urbaine et bourgeoise que l'on mène de son temps, partagée entre « la galanterie et les affaires » et où l'on vit tantôt « pêle-mêle » et tantôt « séparés ».
65. Norbert Elias, *La Société de cour*, Paris, Flammarion, 1985.
66. *Sa femme [de M. de Saint-Géran], charmante d'esprit et de corps, l'avoit été pour d'autres que pour lui ; leur union étoit moindre que médiocre. M. de Seignelay, entre autres, l'avoit fort aimée. Elle avoit toujours été recherchée dans ce qui l'étoit le plus à la cour, et dame du palais de la Reine [...]. Sa viduité ne l'affligea pas. Elle ne sortoit point de la cour et n'avoit pas d'autre demeure. C'étoit en tout une femme d'excellente compagnie et extrêmement aimable, et qui fourmillait d'amis et d'amies*, Saint-Simon, *Mémoires*, année 1696, t. I, Paris, Pléiade, p. 286.
67. *Plus celui qui commande met de disproportion et de distance entre lui et celui qui lui obéit, moins le sang et la sueur de celui-ci lui sont précieux, plus la servitude est cruelle*, Diderot, *op. cit.*, p. 253, octobre 1760. Des auteurs contemporains, prenant la défense de Sade, à propos des affaires de Marseille (prostituées flagellées, sodomisées et empoisonnées, quoiqu'involontairement, par des

bonbons à la cantharide) et d'Arcueil (flagellation) invoquent « l'inconsistance du crime » pour s'étonner de la sévérité des peines. C'est que « l'opinion [...] était depuis longtemps exaspérée de l'impunité accordée aux délits, voire aux crimes de libertinage, pourvu qu'ils fussent commis par quelque porteur de grand nom ». Sade, parodiant la flagellation du Christ en temps de Pâques, devient un coupable idéal : Maurice Heine, cité par Gilbert Lély, *Vie du marquis de Sade*, Paris, Jean-Jacques Pauvert/Garnier Frères, 1982, 696 p., p. 122-123.

68. Arlette Farge, *Vivre dans la rue à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard/Julliard, coll. « Archives », 1979, *passim*. On pourrait comparer, *mutatis mutandis*, l'impunité du tourisme sexuel pratiqué aujourd'hui avec celle des « élites » du XVIII<sup>e</sup> siècle.

69. Toussaine Quincy, 17 août, p. 9.

70. Continuation d'information du 24 juillet, communiquée au procureur du roi, dont les conclusions sont du 26 juillet, p. 11 et 12.

71. 6 août 1753, p. 13-14.

72. Elle y est *autorisée par justice au refus dudit Paysan son maris* : encore un signe de relative autonomie de l'épouse au sein du couple.

73. Nicolas Rétif de la Bretonne, *op. cit.*